



## Mon ex a fait un credit seul et aujourd'hui il m'arcelle

Par **wassila**, le **28/02/2008** à **19:19**

L'huissier veut venir me saisir alors que moi je n'ai rien signé il n'a fait le crédit seul il a juste mis mon adresse hébergeant à mon domicile je suis rmi a-t-il le droit de saisir mes biens m'n habite plus chez moi répondre moi c'est très très très urgent merci

Par **citoyenalpha**, le **01/03/2008** à **07:16**

Bonjour,

Si vous n'étiez pas marié et que l'appartement est à votre nom il vous suffit de faire parvenir à l'huissier et au créancier une lettre recommandée avec accusé de réception expliquant que vous n'êtes pas co-emprunteur donc non solidaire des créances de Mr et que Mr n'habite plus à l'adresse indiquée

Joignez-y une copie de votre bail à votre nom.

De plus si vous connaissez l'adresse de votre ex n'hésitez pas à lui transmettre il sera d'autant plus enclin à aller voir ailleurs lol

En tout état de cause si l'huissier se présente expliquez-lui la situation, (montrer-lui le bail) et que par conséquent vous lui refusez l'accès à votre appartement.

Si il insiste vous pourrez le menacer de porter plainte contre lui pour violation de domicile.

Mais vous ne devriez pas en arrivé jusque là donc soyez tranquille et coopérez.

Restant à votre disposition